

avoir lieu, de grandes toiles où tomberont les fruits; puis on dispose, autour de l'arbre, de grandes échelles doubles qui ont pour but de permettre la cueillette facile et d'éviter de ne pas casser les jeunes rameaux qui donneront des fruits l'année suivante. On se garde bien de gauler les branches comme en Provence et partout ailleurs, ce qui détruit les bourgeons des jeunes rameaux, mais on se gante les doigts de cornes de mouton et on peigne les arbres, les fruits tombent à terre, mélangés de feuilles, il est vrai, par la traction que l'on vient d'opérer, mais le bourgeon, lui, reste intact. Les fruits, ainsi cueillis, tombent sur les toiles que l'on a disposées sous l'arbre, où ils sont ramassés et débarrassés des feuilles qui ont été détachées avec les fruits et mis dans des couffins.

VENTE DES OLIVES. — Cette opération terminée, on procède aux chargements des chameaux. Chaque animal est chargé de deux grands couffins contenant environ 100 kilos, ce qui représente, par charge et par chameau, la valeur de un demi-caffis. La journée terminée, les chameaux chargés, la caravane se forme et prend la direction du moulin, où l'on arrive généralement la nuit ou de grand matin.

Conducteurs et bêtes se couchent à la belle étoile aux environs de l'usine. Le temps étant toujours beau, la température plutôt chaude, une nuit au clair de lune n'effraye pas le Sfaxien, accoutumé à vivre sous la tente. Il n'est pas rare que le moulin à huile soit distant de 60 à 70 kilomètres de l'olivette. Dans ces conditions, il est tout naturel que l'on fasse des marches de nuit pour que les fruits arrivent à l'usine en bon état.

A six heures, généralement, l'usine ouvre ses portes. Immédiatement, le courtier de l'usinier s'abouche avec les indigènes, choisit la marchandise à sa convenance, discute les prix et en réfère au directeur de l'usine en cas de contestation. Une fois d'accord, la caravane pénètre dans la cour de l'usine, on fait coucher les chameaux, on les décharge, puis on commence l'opération du mesurage.

Toutes ces opérations demandent plus de temps que l'on ne suppose; l'indigène est très défiant et discute à perte de vue: il rendrait des points, sur cette question, aux maraîchers des environs de Paris, et les roulerait 99 fois sur 100, ce qui n'est pas peu dire.

Le mesurage se fait au décalitre; cette opération, de part et d'autre, est faite avec la plus grande attention, et, une fois terminée, que l'on est bien d'accord, il arrive souvent que le Sfaxien réclame encore, prétextant qu'il y a eu erreur à son désavantage: on l'a trompé, dit-il, il manque une mesure. Tout cela pour

marquer sa haine à ce chien de Roumi (Français).

On passe outre et on l'envoie au bureau se faire payer. Là, la discussion va recommencer.

Bien que la Tunisie ait accepté et adopté le système décimal, l'indigène n'a pas voulu s'y soumettre, tous les produits de ses récoltes sont vendus et payés aux anciennes mesures "saâs, ouïbas, caffis": ce qui nécessite l'emploi d'un barème pour changer ces mesures baroques en litres, décalitres et hectolitres. Puis il faut agir de même pour transformer les piastres en francs.

La piastre vaut 60 centimes.

Son compte établi et les francs alignés, l'indigène compte, et soupèse. Voilà encore une opération fort longue, il regarde attentivement les pièces une à une, il ne faut pas essayer de lui en donner une ternie ou écorchée, il vous la refuse impitoyablement.

Ces gens-là sont plus difficiles que les garçons de recettes de nos banques et d'une lenteur désespérante dans leurs transactions. Si nos maisons d'épicerie si actives avaient à faire à pareille clientèle, il leur faudrait quadrupler leur personnel, tant caissières que commis.

Pour terminer, je suis heureux de faire savoir à mes lecteurs que notre chère France a été bien inspirée en prenant la Tunisie sous son Protectorat.

De 1882 à 1902, il y a 4,000,000 de pieds d'oliviers dans la région de Sfax qui payent l'impôt, autrement dit en plein rapport. Avant 1907, il faudra ajouter à ces 4,000,000 6 nouveaux millions en train de pousser, ce qui portera le total à dix millions de pieds. Malgré ces chiffres énormes, on plante toujours, parce qu'il est reconnu que l'olivier est d'un bon rapport, que le climat est excellent pour cet arbre, que ses fruits sont supérieurs et que l'huile que l'on en extrait par les meilleures et dernières données de la science moderne est de toute première qualité, de conservation parfaite et d'exquise finesse.

D. BENA,

(Fabricant d'huiles à Sfax, Membre de la Chambre de Commerce Mixte du Sud de la Tunisie).

LA CHARTREUSE

Procès d'héritage contre la Grande Chartreuse: La grande presse s'est occupée récemment d'un procès colossal en restitution d'héritage qui serait, paraît-il, intenté à la Grande Chartreuse.

Tout le monde sait que toute bouteille de chartreuse est revêtue d'une étiquette et marquée en outre d'un globe, d'une croix et de la signature à double exemplaire de "L. Garnier".

Or, le Père L. Garnier était, il y a quelque quarante ans, le procureur de la Grande Chartreuse, c'est-à-dire le membre de la communauté délégué aux affaires extérieures.

Pour obvier aux contrefaçons dont la distillerie naissante était déjà victime, il fut amené à déposer en son nom et à garantir de sa signature la marque de fabrique qui se perpétue encore aujourd'hui.

Dom Garnier est mort aux environs de 1871; mais, voici que des héritiers tardifs s'aviseraient subitement que si leur auteur fut propriétaire devant la loi, il doit l'être devant la postérité et réclameraient, en conséquence, non seulement la restitution de la distillerie, mais encore la totalité des bénéfices antérieurs, soit une somme qui se chifferrait, à leurs avis, par plusieurs centaines de millions. On prétend que le procureur actuel aurait été assigné à cette double fin la veille de la prescription trentenaire et que les droits proportionnels perçus pour l'enregistrement de cet exploit peu banal s'élèveraient à eux seuls à la bagatelle de \$7,200. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la prospérité de la grande liqueur religieuse a tenté des ambitions profanes. Il y a deux ans déjà s'était formé un syndicat puissant qui prétendait acheter aux moines leur distillerie par force, mais qui en fut pour ses frais.

Il paraît probable que la tentative actuelle est appelée à un semblable échec.

PERSONNELS

M. Albert Hébert, de la maison Hudon, Hébert & Cie, est attendu à Montréal le 20 avril.

M. H. Laporte, de MM. Laporte, Martin & Cie est de retour à Montréal depuis le 10 courant. L'échevin Laporte se trouvait à Atlantic City lors de l'incendie tout récent qui a dévasté cette ville; après il est allé à New-York pour y terminer sa villégiature.

De "Rose Quesnel", le "Poker", le "Long Tom", le "Gold Bell", le "Silver Bell" sont autant de marques de tabacs que l'on s'attend à trouver dans un établissement de premier ordre vérifier souvent votre stock: ces marques là ne "collent" pas sur les tablettes. Tous les vrais fumeurs les demandent.

Les clients demandent à ce que leurs fournisseurs les tiennent au courant des meilleures marques, surtout quand il s'agit de produits de grande consommation et d'agrément tout à la fois, comme le tabac. Les tabacs de B. Houde & Cie revendent la clientèle de choix pour le choix de ces tabacs manufacturés.

Ne négligez pas le chocolat. C'est un article peu encombrant et qui se vend couramment. Le chocolat de Fry est assurément le favori du jour, comme il l'a toujours été, d'ailleurs, depuis plusieurs générations. La maison D. Masson & Cie en a l'agence au Canada.